

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 février 2026

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2250)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° 471

AMENDEMENT

présenté par
M. Labaronne

ARTICLE 9 TERDECIES

À l'alinéa 5, supprimer les mots :

« mentionnés au 13° de l'article L. 561-2 du code monétaire et financier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de repli.